

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

5159, BOUL. ST-LAURENT

MONTRÉAL (QC) H2T 1R9

TÉL. 514 903 7627

COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 23 janvier 2026

M^e Carolina Rinfret, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100, CP 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Re: Dossier RDÉ R-4303-2025 – Cause tarifaire 2026 d'Enbridge Gaz Québec (EGQ), Volet principal.

Demande de renseignement no. 2 à Enbridge Gaz Québec (EGQ) par le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 2 à *Enbridge Gaz Québec (EGQ)* par le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*, regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

p.j.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique de la Régie (SDÉ)*.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

**DOSSIER RDÉ R-4303-2025
CAUSE TARIFAIRE 2026 D'ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ).**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 2 À ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)
PAR
LE REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION,
L'INNOVATION ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES
(RTIEÉ)**

TABLE DES MATIÈRES

SUJET 2 – LE PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2026-2027-2028	2
SUJET 3 – LE CFR RELATIF AUX REVENUS ISSUS DES UNITES DE CONFORMITE DU REGLEMENT SUR LES COMBUSTIBLES PROPRES.....	7
SUJET 4 – LE SUIVI BIENERGIE – AIDE AUX ÉQUIPEMENTS	10
SUJET 5 – LA STRATEGIE D'INTÉGRITÉ DU RÉSEAU, VISANT A ASSURER LA SECURITE ET LA PERENNITE DU RESEAU A LONG TERME, AFIN D'EFFECTUER DE MANIERE PROACTIVE L'ENTRETIEN OU LE REMPLACEMENT DE CERTAINES PORTIONS DU RESEAU, D'EQUIPEMENTS OU D'INSTALLATIONS.....	11
SUJET 6 – LA SOCIALISATION DU GSR	13
SUJET 8 – LE REVENU REQUIS	14

SUJET 2 – LE PLAN D’APPROVISIONNEMENT 2026-2027-2028

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RTIÉE-2-1

Référence(s) :

- (i) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, Dossier R-4303-2025, [Pièce B-0006, EGQ-1 Doc.1.1 - Suivi de l'évolution du contexte gazier et du marché en amont des approvisionnements gaziers](#), Page 1 :

Forward natural gas prices are continuing to rise moderately into the upcoming winter across most purchase locations.

*Natural gas prices that trade on the New York Mercantile Exchange (NYMEX) at Henry Hub are the primary price for the North American natural gas market and are used to calculate locational basis differentials. As of June 13, 2025, the NYMEX forward curve ranges from \$3.58 US/MMBtu in the near term to \$4.95 US/MMBtu for next winter’s peak, **with a long-term average price of \$3.96 US/MMBtu through 2029.**¹*

¹ See Enbridge Gas’s 5-Year Gas Supply Plan (EB-2025-0065) for additional detail regarding market conditions, and the Company’s gas supply portfolio, planning principles and processes.

[Souligné en caractère gras par nous]

- (ii) **ENBRIDGE GAZ**, [Enbridge Gas’s 5-Year Gas Supply Plan \(EB-2025-0065\)](#), Page 94 :

*Natural gas prices that trade on the New York Mercantile Exchange (NYMEX) at Henry Hub are the primary price for the North American natural gas market and are used to calculate locational basis differentials. As of April 17, 2025, the NYMEX forward curve ranges from \$3.25 US/MMBtu in the near term to \$4.84 US/MMBtu for next winter’s peak, **with a long-term average price of \$3.84 US/MMBtu through 2028** as shown in Figure A-5. However, forward forecast natural gas prices change constantly as they are affected by a variety of market forces, including but not limited to variation from normal temperatures, global geo-political events, and market (supply/demand balance) fundamentals.*

[Souligné en caractère gras par nous]

- (iii) **INTERNATIONAL ENERGY ASSOCIATION (IEA)**, [Gas Market Report, Q3-2025](#), Page 54 :

Henry Hub prices are expected to increase by 70% to average USD 3.7/MBtu in 2025 amid tighter market fundamentals. Forward curves suggest that Asian

and European gas prices could soften in 2026. TTF prices could decline by 6% and average just below USD 12/MBtu, while JKM could fall by 5% to near USD 12.5/MBtu, amid improving LNG availability. **In contrast, forward curves suggest that Henry Hub prices could increase by 15% and average USD 4.3/MBtu amid tighter market fundamentals.**

[Souligné en caractère gras par nous]

- (iv) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, Dossier R-4303-2025, [Pièce B-0043, EGQ-26, Document 2 - Pre-Filed Evidence of Kurk Holmes and Anton Kacicnik regarding proposed distribution revenue](#), Page 4, Table 1:

Table 1
Total Rates (Distribution and Gas Costs)

Rate Class	Average Use m3	Existing	Proposed	Impact	
		D-2025-052 2025	R-4303-2025 2026	(\$)	%
	Col. 1	Col. 2	Col. 3	Col. 4	Col. 5
Rate 1	21,908	\$ 9,169	\$ 9,561	\$ 393	4.3%
Rate 1 INDUS	442,154	\$ 185,060	\$ 192,966	\$ 7,906	4.3%
Rate 2	1,519	\$ 1,154	\$ 1,215	\$ 61	5.3%
Rate 4	3,613,756	\$ 918,242	\$ 932,263	\$ 14,021	1.5%
Rate 5	18,300,000	\$ 4,333,680	\$ 4,412,319	\$ 78,639	1.8%
Rate 9	9,729,097	\$ 2,272,616	\$ 2,301,811	\$ 29,196	1.3%

Demande(s) :

- 2.1.1** Veuillez confirmer que la référence (i) conclut que les prix du gaz et les inventaires de stockage sont stabilisés pour 2025 et que les prix à terme continuent de monter modérément.
- 2.1.2** Veuillez expliquer les différences de prix à terme de \$3.96 US/MMBtu et de \$3.84 US/MMBtu entre les référence (i) et (ii).
- 2.1.3** Veuillez expliquer la différences de prix à terme \$3.96 US/MMBtu et \$4.3 US/MMBtu des références (i) et (iii).
- 2.1.4** Veuillez calculer et commenter l’impact d’un prix plus élevé de la référence (iii), sur les tarifs de EGQ et plus particulièrement sur le tableau A de la référence (iv). Veuillez déposer une variation le tableau A de la référence (iv) qui refléterait le prix plus élevé de la référence (iii).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RTIEÉ-2-2

Référence(s) :

- (i) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, Dossier R-4303-2025, [Pièce B-0005, EGQ-1 Doc.1 - Plan d'approvisionnement](#), Page 5, Tableau 1 et Page 6, Tableau 2:

Tableau 1 : Comparaison des volumes en GSR en vertu du Règlement actuel et de la stratégie de décarbonation

	2026	2027	2028
Volumes en vertu du règlement actuel	357 745 GJ 9 441 648 m ³	362 009 GJ 9 554 196 m ³	519 306 GJ 13 705 615 m ³
Volumes en vertu de la stratégie de décarbonation⁶	478 456 GJ 12 627 507 m ³	557 446 GJ 14 712 206 m ³	765 203 GJ 20 195 383 m ³

Tableau 2 – Approvisionnement gazier

	Approvisionnement gazier		
	2026	2027	2028
Résidentiel	68 689	68 635	68 581
Commercial	84 689	85 701	86 713
Industriel	54 209	54 196	54 196
	<u>207 588</u>	<u>208 533</u>	<u>209 491</u>
PGEE (1) - Résidentiel	5 371	5 474	5 581
PGEE (1) - Commercial	4 961	5 159	5 358
PGEE (1) - Industriel	13	39	66
Biénergie (2) - Résidentiel	272	851	1 965
Biénergie (2) - Commercial	25	94	242
	<u>196 945</u>	<u>196 916</u>	<u>196 279</u>
GSR (3)	9 442	9 554	13 706
Tarif 200 et Service T	<u>187 504</u>	<u>187 362</u>	<u>182 573</u>

Note (1): Réduction de volumes provenant du Plan global en efficacité énergétique depuis son introduction en 2001.

Note (2): Réduction de volumes provenant de la Biénergie depuis son introduction en 2025.

Note (3): L'approvisionnement en GSR est primaire, le reste du volume d'approvisionnement de Gazifère provient du tarif 200 d'Enbridge Gas.

- (ii) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, Dossier R-4303-2025, [Pièce B-0108, EGQ-27 Doc.2 - Réponses d'EGQ a la demande de renseignements no2 de la Régie](#), Page 24:

Plan d'approvisionnement 2026 (année 2026) - référence (ii)

	2024	2025	2026	Total 2026
Prévision de réduction de volumes pour la biénergie (en m ³) – secteur résidentiel	0	97 972	348 960*50% ⁶	272 452 m ³
Prévision de réduction de volumes pour la biénergie (en m ³) – secteur commercial	0	0	49 108*50% ⁶	24 554 m ³

Plan d'approvisionnement 2025 (année 2026) - référence (iii)

	2024	2025	2026	Total 2026
Prévision de réduction de volumes pour la biénergie (en m ³) – secteur résidentiel	195 945	348 960	808 007*50% ⁶	948 908 m ³
Prévision de réduction de volumes pour la biénergie (en m ³) – secteur commercial	49 108	88 868	208 148*50% ⁶	242 050 m ³

Demande(s) :

- 2.2.1** Veuillez présenter le détail du calcul du volume de GSR règlementaire présenté à la référence (i) pour les années 2026, 2027 et 2028.
- 2.2.2** À des fins de référence et pour mieux planifier les éventuels impacts soudains, veuillez déposer une variation du tableau de la référence (ii) avec le scénario de votre cible corporative supra-règlementaire (stratégie de décarbonation) de GSR.
- 2.2.3** Veuillez expliquer comment serait géré l'impact d'un éventuel changement de scénario de cible de GSR durant l'année 2026, plus particulièrement avant l'hiver 2026-2027?
- 2.2.4** Comment le 50% à la référence (ii)a-t-il été établi ?
- 2.2.5** Nous notons à la référence (ii) que les ventes relatives à la biénergie prévues lors du plan d'approvisionnement 2025 ne se sont pas matérialisées et qu'EGQ a corrigé ses prévisions pour 2026. Veuillez préciser comment la cible de GSR sera affectée si les résultats du PGEE et des ventes de biénergie ne se réalisent pas, à nouveau, en 2026 ? Veuillez déposer un tableau ajusté à cet égard.
- 2.2.6** Veuillez préciser si les tableaux 1 et 2 de la référence (i) sont appelés à converger ou demeurer distincts pour les années 2027 et 2028 car la stratégie de décarbonation devrait être en vigueur pour ces deux années? Ou pourrait-il y avoir un nouveau scénario pour ces deux années ?

- 2.2.7** Veuillez détailler les calculs de vente relatifs à la biénergie de la référence (ii) pour les années 2027 et 2028. Quels pourcentages de réduction ont été utilisés ? SVP, justifier ces pourcentages.
- 2.2.8** Dans les FAQ de son [site web](#), Enbridge Gaz Québec confirme que le [PL 69](#) (loi 24 de 2025) prévoit que les installations d'hydrogène (H₂) seraient réglementées par la Régie de l'Énergie. Veuillez expliquer, avec référence, sur quoi vous vous basez pour une telle affirmation.
- 2.2.9** En suivi de la sous-question qui précède, EGQ indique aussi qu'elle prévoit soumettre à la Régie un dossier pour son projet de H₂ au premier trimestre de l'année 2026. Est-il exact d'en conclure que cela entraînerait une augmentation des volumes du GSR à partir de 2027 – 2028 reliés au projet de H₂ ? Comment alors cela impacterait le présent plan d'approvisionnement ? Veuillez déposer un tableau illustrant cet impact.

**SUJET 3 – LE CFR RELATIF AUX REVENUS ISSUS DES UNITES DE CONFORMITE DU REGLEMENT SUR
LES COMBUSTIBLES PROPRES**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RTIÉE-2-3

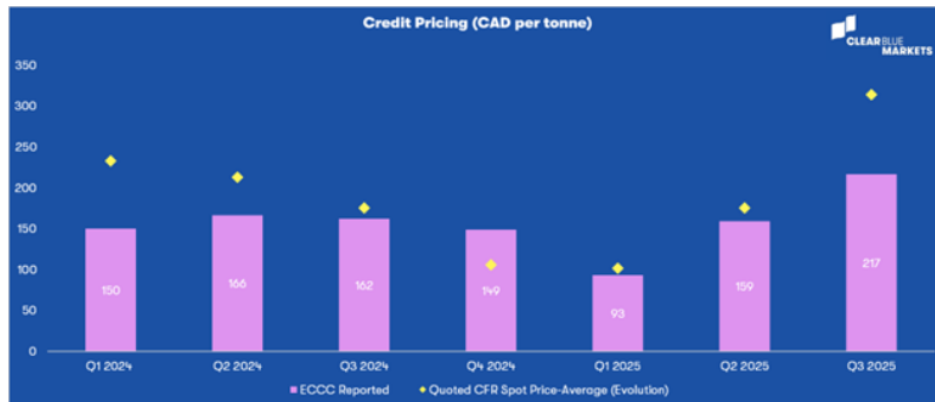
Référence(s) :

- (i) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, Dossier R-4303-2025, [Pièce B-0019, EGQ-9 Doc.1 - Demande de création d’un CFR relatif aux revenus issus des unités de conformité du Règlement sur les combustibles propres](#), Page 4 :

*EGQ peut, lorsqu’applicable selon les modalités contractuelles convenues, valoriser des UC en vertu du RCP. Depuis le 7 juin 2025, suite à l’adoption de la Loi, EGQ estime que les revenus découlant de cette valorisation peuvent être utilisés au bénéfice de sa clientèle. Ces sommes représentent un revenu potentiel qui, selon la compréhension d’EGQ en lien avec le nouvel article 52.5 cité plus haut, peut maintenant être inclus dans ses activités réglementées. Dans ce contexte, EGQ souhaite créer un compte de frais reportés (ci-après « CFR ») **afin de comptabiliser les revenus associés à la valorisation des UC correspondant aux volumes de GSR achetés et livrés depuis le 7 juin 2025, date de la sanction de la Loi.** Ce compte permettra à EGQ de conserver les revenus jusqu’à ce qu’une approche détaillée relative à leur disposition soit présentée à la Régie pour approbation. **EGQ précise d’ailleurs que la demande actuelle vise seulement la création du CFR. Une proposition distincte sera déposée, à une date ultérieure, afin de déterminer la méthode de disposition et le traitement réglementaire des sommes accumulées dans le CFR, dans une perspective de bénéfice pour la clientèle.** À titre de rappel, l’autorisation de mise en place d’un CFR réfère uniquement, dans le cadre de la présente demande, à la création d’un « récipient de coûts » (ou revenus), principe reconnu par la Régie dans le cadre de divers dossiers.*

[Souligné en caractère gras par nous]

- (ii) **KAGHO, OMAMOKE, [Canada CFR Q1 2025 Compliance Credit Market Report Review](#), CLEAR BLUE MARKETS, Novembre 2025.**



- (iii) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, Dossier R-4303-2025, [Pièce B-0108, EGQ-27 Doc.2 - Réponses d'EGQ a la demande de renseignements no2 de la Régie](#), réponses 4.1.1.1 et 4.2.1 de la Régie.

Demande(s) :

- 2.3.1** Veuillez préciser si EGQ, à la référence (i), génère ou prévoit générer des unités de conformité fédérales (UC), placées dans son CFR, associées au GSR inclus dans son plan d’approvisionnement 2026-2028 et quelles sont, à titre indicatif, les principales hypothèses sous-jacentes à cette stratégie.
- 2.3.2** A la référence (iii), dans sa réponse à la DDR 4.2.1 de la Régie, EGQ fournit une fourchette indicative de revenus annuels des unités de conformité fédérales (UC) variant entre 0,2 M\$ et 1,5 M\$. Veuillez déposer, à titre indicatif, les principales hypothèses sous-jacentes à cette fourchette, incluant :
- les hypothèses de prix des UC;
 - les facteurs de conversion utilisés;
 - les hypothèses de coûts et frais de transaction.
- 2.3.3** La référence (ii) présente une évaluation du marché des unités de conformité fédérales (UC) pour 2025. Quelle est l’opinion de EGQ sur ces évaluations et par rapport aux transactions déjà effectuées en 2025 selon la réponse à la question 4.1.1.1 de la référence (iii).
- 2.3.4** Comment ont été traitées ces transactions par EGQ étant donné que le CFR n’avait pas été approuvé ?
- 2.3.5** Veuillez commenter les différences entre la stratégie proposé par EGQ et celle d’Énergir quant à la valorisation des unités de conformité fédérales (UC) (décrite entre autres au dossier [R-4320-2025, Piece B-0009](#)).

Le 23 janvier 2026

**N° de dossier : RDÉ R-4303-2025 – Cause tarifaire 2026 d’Enbridge Gaz Québec (EGQ)
Demande de renseignements n° 2 du RTIEÉ à Enbridge Gaz Québec (EGQ)**

Page 9

- 2.3.6** Veuillez commenter si EGQ prévoit utiliser le même traitement comptable qu’Énergir propose pour ces unités de conformité fédérales (UC) (décrit entre autres au dossier [R-4320-2025, Piece B-0009](#) à la section 2.2, Page 19). Plus particulièrement, comment EGQ a-t-elle comptabilisé les coûts de création des UC pour 2025 ? Et comment prévoit-elle le faire pour les années à venir ?

SUJET 4 – LE SUIVI BIENERGIE – AIDE AUX ÉQUIPEMENTS

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RTIEÉ-2-4

Référence(s) :

- (i) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, Dossier R-4303-2025, [Pièce B-0015, EGQ-4 Doc.1 - Montants engagés au soutien de l'achat d'équipements servant à la biénergie](#)
- (ii) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, [Site-web :](#)

Qui sont les partenaires Biénergie avec lesquels nous faisons affaire ?

Nous travaillons en partenariat avec trois entreprises expertes en biénergie. Il s'agit de: Barette et Bernard, RGCV et Thermo-Maitre. Seuls ces trois partenaires peuvent déduire les subventions directement des factures.

Demande(s) :

- 2.4.1** Veuillez préciser le nombre de conversions biénergie prévu pour les années 2026, 2027 et 2028, pour chacun des segments de clientèle.
- 2.4.2** Veuillez préciser vos hypothèses de volumes convertis à la biénergie par segment de clientèle.
- 2.4.3** EGQ sur son site à la référence (ii) mentionne travailler avec trois entreprises en biénergie. Veuillez indiquer si ce nombre de partenaires est appelé à croître et si des objectifs de vente ont été fixés à ceux-ci en fonction des objectifs de conversion pour chacune des années 2026, 2027 et 2028.
- 2.4.4** EGQ, sur son site web à la référence (ii) mentionne que si des clients utilisent un de ces trois partenaires en biénergie, les subventions seront déduites directement des factures. EGQ considère-t-elle que ce mécanisme assure une **neutralité tarifaire** entre les clients qui utilisent ces partenaires et ceux qui n’y ont pas recours ? Comment les clients sont-ils informés, de manière claire et vérifiable, des **montants exacts de subventions déduits** de leurs factures ? Quels sont les **mécanismes de contrôle et de vérification** mis en place par EGQ pour assurer l’exactitude des subventions appliquées par ces partenaires ?

SUJET 5 – LA STRATEGIE D'INTÉGRITÉ DU RÉSEAU, VISANT A ASSURER LA SECURITE ET LA PERENNITE DU RESEAU A LONG TERME, AFIN D'EFFECTUER DE MANIERE PROACTIVE L'ENTRETIEN OU LE REMPLACEMENT DE CERTAINES PORTIONS DU RESEAU, D'EQUIPEMENTS OU D'INSTALLATIONS

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RTIEÉ-2-5

Référence(s) :

- (i) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, Dossier R-4303-2025, [Pièce B-0018, EGQ-8 Doc.1 - Stratégie relative a la gestion de l'intégrité des actifs d'EGQ](#)
- (ii) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, Dossier R-4303-2025, [Pièce B-0108, EGQ-27 Doc.2 - Réponses d'EGQ a la demande de renseignements no2 de la Régie.](#)

Demande(s) :

- 2.5.1** Selon la référence (i), EGQ confirme-t-elle que la « stratégie d'intégrité » présentée constitue essentiellement une **adaptation du Programme d'Enbridge Gas**, sans plan d'intervention détaillé ni cibles chiffrées pour l'année tarifaire 2026 spécifiques à EGQ, mais uniquement un budget global de 600 000 \$? Sinon veuillez déposer le plan d'intervention détaillé et les cibles chiffrées pour l'année tarifaire 2026 spécifiques à EGQ.
- 2.5.2** EGQ peut-elle préciser en quoi cette stratégie décrite à la référence (i) constitue une **véritable rupture** avec l'approche antérieure principalement réactive, au-delà de l'adoption d'outils et de processus déjà existants chez Enbridge Gas.
- 2.5.3** EGQ peut-elle préciser la liste complète des objectifs de la stratégie d'intégrité du réseau d'EGQ, en précisant chacun d'eux.
- 2.5.4** Veuillez indiquer la liste des suivis et outils de mesure de la part d'EGQ afin de vérifier si la stratégie d'intégrité du réseau atteint ses objectifs.
- 2.5.5** EGQ peut-elle détailler les **critères précis de priorisation** utilisés dans l'outil de modélisation (probabilité de défaillance, conséquences sur la sécurité publique, impacts environnementaux, coûts économiques) et indiquer leur pondération respective.
- 2.5.6** EGQ considère-t-elle que l'enveloppe budgétaire prévue pour 2027 et 2028 permet un **rythme de remplacement compatible** avec les enjeux de sécurité relative à l'intégration d'injection de H₂ dans le réseau ? Dans votre réponses, SVP spécifiez quels sont ces enjeux.
- 2.5.7** EGQ confirme-t-elle que les interventions majeures sur les actifs à risque élevé décrites dans la référence (ii) sont envisagées sur un horizon **2026-2030**, sans

engagement ferme quant aux volumes d’actifs remplacés annuellement ? Veuillez les ventiler par année.

- 2.5.8** EGQ peut-elle préciser selon la référence (ii) dans quelle mesure la stratégie d’intégrité permettra de **réduire à moyen terme les coûts totaux** assumés par la clientèle, notamment en diminuant les interventions urgentes plus coûteuses? Veuillez quantifier votre réponse.
- 2.5.9** EGQ a-t-elle évalué le **coût de l’inaction**, c’est-à-dire les coûts supplémentaires et risques accrus qui découleraient d’un maintien prolongé d’actifs problématiques (notamment mais non exclusivement des branchements en cuivre)? Veuillez quantifier votre réponse.
- 2.5.10** Outre cette quantification, veuillez aussi décrire en quoi consisteraient les effets de l’inaction ou d’une action insuffisante d’EGQ qui amènerait le maintien prolongé d’actifs problématiques.
- 2.5.11** EGQ peut-elle préciser les **mécanismes de gouvernance interne** assurant le suivi de la stratégie d’intégrité (comités, reddition annuelle, audits internes) décrite à la référence (i) et les moyens prévus pour en assurer l’agilité au fur et à mesure?
- 2.5.12** EGQ s’engage-t-elle à rapporter annuellement à la Régie, de façon transparente l’état d’avancement de la stratégie, et décrivant entre autres les écarts entre budget et réalisations, et les résultats mesurables en matière de sécurité et d’environnement ? Veuillez décrire ce suivi envisagé.

SUJET 6 – LA SOCIALISATION DU GSR

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RTIEÉ-2-6

Référence(s) :

- (i) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, Dossier R-4303-2025, [Pièce B-0027, EGQ-13 Doc.1 - Taux de socialisation du GSR](#)
- (ii) **ENERGIR**, Dossier D-4320-2025, [Pièce B-0008, Energir-1, Doc.2 - Modification a la méthode d'établissement du tarif pour les frais de socialisation](#)

Demande(s) :

- 2.5.1** Selon la référence (i) Veuillez confirmer que les volumes de GSR non écoulés par l’entremise des achats volontaires sont **entièrement socialisés auprès de la clientèle non volontaire**, sans reconnaissance partielle des efforts de décarbonation des clients volontaires en deçà du seuil réglementaire. Sinon veuillez expliquer.
- 2.5.2** EGQ considère-t-elle que cette approche respecte pleinement le **principe de causalité des coûts**, alors que des clients ayant acheté une part significative de GSR (mais inférieure au seuil) supportent la socialisation sur **100 % de leurs volumes de gaz naturel**.
- 2.5.3** EGQ confirme-t-elle que les coûts liés au GSR inventu pour une année donnée (ex. 2024) sont récupérés **plusieurs années plus tard** (ex. en 2026), ce qui implique un décalage temporel comparable à celui identifié par Énergir comme problématique qu’elle a voulu résoudre à la référence (ii) ?
- 2.5.4** EGQ a-t-elle analysé l’applicabilité, dans son propre contexte, d’une **méthode prévisionnelle de socialisation comme a la référence (ii)**, permettant une récupération plus immédiate des coûts et une réduction des charges financières, telles que décrites dans d’autres dossiers tarifaires liés au GSR.
- 2.5.5** Dans la négative, EGQ peut-elle expliquer pourquoi une telle approche ne serait pas appropriée ou souhaitable dans le cadre de son réseau et de sa clientèle ?
- 2.5.6** Pourquoi EGQ privilégie-t-elle une base de répartition fondée sur les **volumes totaux des clients assujettis**, plutôt qu’une approche fondée sur les **volumes résiduels**, comme celle proposée dans la référence (ii) ? Veuillez élaborer.

SUJET 8 – LE REVENU REQUIS

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RTIÉE-2-8

Référence(s) :

- (i) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, Dossier R-4303-2025, [Pièce B-0013, EGQ-2 Doc.1 - Témoignage de Monsieur Jean-François Tremblay](#)
- (ii) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, Dossier R-4303-2025, [Pièce B-0031, EGQ-2 Doc.1 - B-0031, EGQ-17, Doc1 - Évolution des dépenses d'exploitation basée sur l'application de la formule paramétrique](#)

Demande(s) :

- 2.8.1** Selon la référence (i), EGQ confirme-t-elle que le **revenu requis additionnel pour 2026** s'élève à environ **4,2 M\$**, principalement attribuable aux dépenses d'exploitation, aux amortissements et aux comptes de stabilisation ?
 - 2.8.2** EGQ peut-elle distinguer clairement, parmi ces hausses, celles qui sont structurelles (récurrentes), transitoires, ou liées à des ajustements rétroactifs (ex. découplage des revenus, gaz perdu) ? SVP déposer un tableau à cet effet.
 - 2.8.3** EGQ peut-elle expliquer pourquoi l'application de la **formule paramétrique d'indexation** entraîne une augmentation des dépenses d'exploitation de l'ordre de **0,6 M\$**, malgré un contexte de **baisse anticipée des volumes distribués** ?
 - 2.8.4** EGQ a-t-elle évalué si cette formule demeure adaptée dans un contexte de transition énergétique, caractérisé par une décroissance structurelle de la clientèle et de la consommation? Veuillez élaborer en décrivant cette décroissance structurelle de la clientèle et de la consommation prévue.
 - 2.8.5** EGQ considère-t-elle que l'augmentation du revenu requis justifie la poursuite de la **hausse de la composante fixe des tarifs**, malgré les effets potentiellement régressifs sur les petits consommateurs et **les ménages en transition vers l'électrification** ?
 - 2.8.6** En suivi de la sous-question qui précède, EGQ a-t-elle évalué des **scénarios alternatifs de récupération du revenu requis**, plus compatibles avec les objectifs climatiques et la réduction des volumes distribués ? Veuillez déposer et illustrer de tels scénarios alternatifs.
-